

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET LE LYCÉE GAY LUSSAC DE LIMOGES.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 28 novembre 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la convention de partenariat de partenariat entre les parties adoptée par la CFVU de l'Université Bordeaux Montaigne le 13 avril 2023,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et le lycée Gay Lussac de Limoges. Le projet porte sur la modification de l'article 2 de la convention et de son annexe en intégrant une correspondance entre la nouvelle spécialité "théâtre" en hypokhâgne du lycée et la licence de théâtre de l'université.

Article 2

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 28/11/2024.*

Présents	28
Représentés	7
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

AVENANT N°1

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
CONTRATS/CONVENTIONS
REF UBM : 2024-2043

Entre les soussignés

L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Ayant son siège et son adresse postale au 19 Esplanade des Antilles, Domaine Universitaire 33607
PESSAC CEDEX,

SIRET : 193 317 666 00017

Code APE : 8542Z

Représenté par Monsieur Alexandre PERAUD, agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommé « UBM »

D'une part,

Et

Le Lycée Gay-Lussac

Établissements public local d'enseignement

Domicilié : 12 Boulevard Georges Périn – 87000 LIMOGES

Représenté par la proviseure Pauline DEVILLE

N O SIRET : 19870015500015

Code APE • 8531Z

TVA Intracommunautaire : FR72198700155

Et

La région académique Nouvelle-Aquitaine,

Représentée par Madame BISAGNI-FAURE

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités

D'autre part,

Ci-après dénommé « Parties »

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-3 et D.612-29-1,

Vu la circulaire n° 2013-0012 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur,

Vu la convention de partenariat de partenariat entre les parties adoptée par la CFVU de l'Université Bordeaux Montaigne le 13 avril 2023,

Vu la délibération CFVU2024/ D24-0902 approuvant le projet d'avenant à la convention de partenariat CPGE entre l'UBM et le lycée Gay-Lussac de Limoges,

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

L'article 2 de la convention (Cf ; visas), qui renvoie vers un tableau de correspondances des formations concernées par le partenariat (référéncé comme annexe 1) est modifié.

Ladite annexe 1 intègre la correspondance entre la nouvelle spécialité "études théâtrales" en hypokhâgne du lycée Gay-Lussac et la licence de Théâtre de l'université Bordeaux Montaigne.

La nouvelle annexe est jointe au présent avenant.

Article 2 : Autres dispositions

L'ensemble des autres dispositions contractuelles de la présente convention, à l'exception de celle précédemment évoquée, continuent de s'appliquer sans modification et dans leur intégralité.

Fait en trois (3) exemplaires originaux dont un pour chacune des parties, à PESSAC le 28/11/2024

L'Université Bordeaux
Montaigne

Le Lycée Gay-Lussac

Le Rectorat de Bordeaux

Alexandre PERAUD
Président

Pauline DEVILLE

Madame BISAGNI-FAURE
Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités

Annexe 1 modifiée :

Correspondances entre filières de CPGE et cursus en Licence de l'université Bordeaux Montaigne - Lycée Gay-Lussac							
		Voies de 1ère année CPGE correspondances L1		Voies de 2ème année CPGE correspondances L2		Voies de 2ème année cubée CPGE correspondances L3	
		A/L	ECG	A/L	ECG	A/L	ECG
	Langues étrangères appliquées - Parcours Licence 1 LEA - Anglais-Espagnol		oui		oui		
	Langues étrangères appliquées - Parcours Licence 1 LEA - Anglais-Allemand		oui		oui		
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Allemand	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Anglais	oui	oui	oui	oui	uniquement Parcours Langue, littérature, culture	uniquement Parcours Langue, littérature, culture
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Espagnol	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Anglais-Allemand LLCER	oui		oui		si les 2 langues suivies de même niveau durant le cursus	
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Parcours Licence 1 - Italien	oui		oui		oui	
	Lettres - Parcours Licence 1 Lettres	oui		oui		uniquement Parcours Enseignement recherche	
	Lettres - Parcours Licence 1 Lettres classiques	oui		oui		oui	
	Géographie et aménagement - Parcours Licence 1 Géographie et aménagement	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Histoire - Parcours Licence 1 Histoire	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Philosophie - Parcours Licence 1 Anglais-philosophie	oui		oui			
	Philosophie - Licence 1 Philosophie	oui		oui		oui	
	Arts du spectacle - Licence 1 Théâtre	oui		oui			